**Communiqué**

**Ne laissons pas la Palestine disparaître de la carte !**

Le 28 janvier, Trump et Netanyahu ont présenté un "plan de paix », concernant bien sûr les Palestiniens, alors absents et mis devant le fait accompli. Les deux dirigeants, sous le coup de poursuites, en campagne électorale pour leur maintien au pouvoir, continuent d’ignorer le droit international. Après avoir entériné les décisions unilatérales d’Israël (choix de Jérusalem comme capitale et annexion du Golan syrien occupé), Trump a apporté son soutien à l’annexion dès maintenant par Israël de ses colonies et de la vallée du Jourdain en Cisjordanie occupée. Il a évoqué la création, d’ici quatre ans (à la fin de son second mandat éventuel), d’un Etat palestinien, fractionné et privé de sa capitale Jérusalem, dépourvu de tout pouvoir réel, soumis à des conditions humiliantes, contre une éventuelle aide financière.

Ce plan va encore plus loin dans la dépossession des Palestiniens de leurs terres et de leurs ressources, en maintenant un régime d’apartheid, l’occupation et la colonisation. Ce plan entérine les violations par Israël du droit international, exprime une conception des relations internationales fondée sur la force brutale et sur le rejet du droit international.

 La première réaction de la France a été de « saluer les efforts de paix du président Trump », en rajoutant ensuite que «la France restera attentive au respect et à la prise en compte des aspirations légitimes des Israéliens comme des Palestiniens ». Plusieurs associations et organisations du Sud-Finistère (ACAT, AFPS, ATTAC,CCFD-TS, Ensemble !, FSU, LDH, Mouvement de la Paix, NPA, PCF, Solidair’ethic, UDB…) estiment que la seule réaction possible au « Plan Trump » de la France, de l’Europe et de tous les Etats qui affirment refuser la loi de la jungle et la loi du plus fort, est un rejet clair et net de ce plan, assorti de menaces de sanctions si l’Etat d’Israël s’avisait de le mettre en oeuvre; il est en tout cas inconcevable que la France puisse se rendre complice d’un tel plan. C’est une solution fondée sur le droit international et sur la justice qui doit s’imposer. Elle implique aussi la reconnaissance par la France de l’Etat de Palestine, comme l’ont déjà fait 139 pays. Ces associations et organisations appellent à un **rassemblement, le mardi 4 février, à 18 h, Place Terre au Duc à Quimper**, pour ne pas laisser la Palestine disparaître de la carte.

     ————————————————————————————

Pour les associations et organisations appelant au rassemblement,

Yves Jardin (02.98.92.30.63)